



DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 17 février 2026 à 14 heures

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10 février 2026

Etaient présents :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Michel VACHER	Ex	Madame Laurence PEROU	EX
Monsieur Alain RENARD	P	Monsieur Alain VALLADE	P
Madame Gabi HÖPER			
Madame Chantal GANTCH	P		
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	EX		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	EX		
Monsieur Antoine GARANTO	P		

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GARANTO

Sur les 13 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 17 février 2026, 8 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2026-01BS

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 16 décembre 2025

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membre présents	8

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 16 décembre 2025.

Monsieur GUINAUDIE, Président du Smicval, désigne Monsieur VACHER comme Secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

2025-06BS : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 10 octobre 2025

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membre présents	11

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 10 octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau Syndical à l'unanimité des membres présents :

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 10 octobre 2025.

2025-07BS : Autorisation de signature du marché d'acquisition de véhicules d'occasions et neufs

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membre présents	11

Le présent marché a pour objet l'Acquisition de véhicules neufs et d'occasions type VL (véhicule léger) / VLU (véhicule léger utilitaire).

Les véhicules sont destinés à renforcer ou à renouveler le parc automobile ; les véhicules d'occasion répondent souvent à une logique d'économie budgétaire, ou à un besoin urgent.

Le présent marché comprend la fourniture, la mise à disposition, les formalités administratives d'immatriculation, la livraison, et la garantie des véhicules.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un maximum de 1 270 000€ composé de marchés subséquents d'une durée de 3 ans.

Les candidats ont répondu sur la base de leurs tarifs actuels, sur lesquels ils ont appliqué une remise.

Les analyses ont porté donc sur les critères définis au Règlement de Consultation permettant de faire un choix sur 3 candidats / lot.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence des titulaires du (des) lot(s) correspondant à l'objet du marché subséquent. Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin.

L'analyse portera donc sur les prix actualisés au moment de l'apparition du besoin, sachant que la remise accordée devra être la même durant toute la durée du marché.

La Commission d'Appel d'Offre s'étant réunie le 25 novembre 2025, elle a décidé d'attribuer les lots dans les conditions énumérées ci-dessous.

Décomposition des lots :

Lot 1 : Acquisition de fourgons d'occasion ; montant 150 000€. Estimatif sur 3 ans = 5 véhicules

Principaux critères techniques : véhicules DIESEL, de moins de 3 ans, d'un maxi 35 000 km – tailles du fourgon allant de 9 à 15 m3.

Lot 2 : Acquisition de fourgons neufs ; montant 240 000€. Estimatif sur 3 ans = 5 véhicules

Principaux critères techniques : différentes énergies possibles diesel, hybride et électrique, véhicule uniquement automatique – différentes tailles de 9 à 15 m3 ; avec en option la pose de nacelle ou de hayon.

Lot 3 : Acquisition de fourgonnettes d'occasion ; montant 160 000€. Estimatif sur 3 ans = 8 véhicules

Principaux critères techniques : Fourgonnette diesel, moins de 3 ans, maxi 35 000 km.

Lot 4 : Acquisition de fourgonnettes neuves ; montant 400 000€. Estimatif sur 3 ans = 8 véhicules

Principaux critères techniques : différentes énergies possibles diesel, hybride et électrique, véhicule uniquement automatique, option benne basculante.

Lot 5 : Acquisition de véhicules légers d'occasion ; montant 100 000€. Estimatif sur 3 ans = 6 véhicules

Principaux critères techniques : Véhicules Diesel, Essence, Hybride, électrique, version citadine, berline, break, de moins de 3 ans, d'un maximum de 35 000 km.

Lot 6 : Acquisition de véhicules légers neufs ; montant 220 000€. Estimatif sur 3 ans = 5 véhicules

Principaux critères techniques : Véhicules Diesel, Essence, Hybride, électrique, version citadine, berline, break, version automatique ou manuelle.

Pour tous les lots, le chiffrage est demandé pour des véhicules de couleur blanche, en option la couleur grise proche du RAL 7016.

Les critères d'évaluation des offres pour les lots 1,3 et 5 (véhicules d'occasions) ont été établis ainsi :

1/ Critère prix : 50 points

- Prix unitaires des prestations identifiées au BPU qui seront réactualisés au moment du besoin

2/ Critère technique : 20 points

- Cadre technique (exigences techniques du Smicval) dûment rempli
- Procédure SAV

3/ Le délai a été noté sur 20 points sachant qu'il est demandé que le délai soit inférieur à 3 mois

4/ La performance en matière de protection de l'environnement a été notée sur 10 points.

Les critères d'évaluation des offres pour les lots 2,4 et 6 (véhicules neufs) ont été établis ainsi :

1/ Critère prix : 50 points

- Prix unitaires des prestations identifiées au BPU qui seront réactualisés au moment du besoin

2/ Critère technique : 20 points

- Cadre technique dûment rempli
- Procédure SAV

3/ Le délai a été noté sur 20 points sachant qu'il est demandé que le délai soit inférieur à 12 mois

4 / La performance en matière de protection de l'environnement a été notée sur 10 points.

Positionnement des candidats :

Pour les :

LOT 1 : Acquisition de fourgons d'occasion,

LOT 3 : Acquisition de fourgonnettes d'occasion.

Un seul candidat s'est positionné sur ces lots : il s'agit de SEGARP.

SEGARP, créée en 1993 à Marmande, est une entreprise spécialisée dans le véhicule utilitaire léger forte de 14 personnes.

Experte dans le domaine du véhicule d'occasion, SEGARP dispose d'un parc de 120 VLU, toutes marques et types de VLU confondus.

L'analyse des offres fait apparaître que les propositions financières, évaluées sur la base des estimations fournies, s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue. Le candidat démontre une conformité totale aux prescriptions du Dossier de Consultation. Bien qu'il soit le seul soumissionnaire, son dossier apporte les garanties nécessaires à la bonne exécution du marché.

SEGARP obtient la note de 95 points sur 100 pts pour les 2 lots.

Pour le LOT 2 : Acquisition de fourgons neufs

Trois candidats se sont positionnés.

Un des 3 candidats n'a pas fourni, dans son dossier, les éléments obligatoires du cadre technique ; son offre est donc considérée irrégulière et non régularisable.

Après analyses de tous les critères, les candidats Chauveau et de RRG RETAIL GROUPE sont retenus et seront mis en concurrence lors de l'apparition des besoins d'achats de véhicule.

CHAUVEAU obtient 85.03 points sur 100 ; RRG obtient 88 points sur 100.

L'analyse des offres confirme que les propositions financières respectent l'enveloppe budgétaire prévue. Les candidats se révèlent ainsi totalement conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation, et sont donc attributaires de ce lot.

Chauveau est un acteur local, qui fait partie du groupe FAURIE et est depuis 1980, Agent Renault à Fléac, près d'Angoulême. Il a répondu avec une remise de 33% sur le prix net des véhicules.

RRG RETAIL GROUPE, est basé à Libourne et est une filiale à 100% du constructeur Renault, leader en Europe sur les activités de vente de véhicules et services associés. Il a répondu avec une remise de 33% sur le prix net des véhicules.

Pour les :

LOT 4 : Acquisition de fourgonnettes neuves

LOT 6 : Acquisition de véhicules légers neufs

Deux candidats se sont positionnés.

Un des 2 candidats n'a pas fourni, dans son dossier, les éléments obligatoires du cadre technique ; son offre est donc considérée irrégulière et non régularisable

L'analyse de l'offre du candidat, seul soumissionnaire, RRG détail Group fait apparaître que les propositions financières, pour chacun des 2 lots, évaluées sur la base des estimations fournies, s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue. Le candidat démontre une conformité totale aux prescriptions du Dossier de Consultation.

S'agissant du lot 4 : Le candidat a répondu avec une remise de 32% sur les véhicules Diesel et 26% sur les véhicules électriques (la motorisation hybride n'étant pas disponible).

S'agissant du lot 6 : Le candidat a répondu avec une remise allant de 16% pour les véhicules électriques et hybrides et 20% pour les véhicules essence. Il est à noter qu'il n'y a pas d'offre sur des véhicules diesel.

Bien qu'il soit le seul soumissionnaire, son dossier apporte les garanties nécessaires à la bonne exécution du marché

RRG RETAIL GROUP obtient la note de 88 points sur 100 pts pour les 2 lots

Pour le LOT 5 : Acquisition de véhicules légers d'occasion

Aucun candidat, ne s'est positionné sur ce lot.

Dans le cadre de la procédure, les candidats ayant retiré leur dossier de consultation ont été contactés pour connaître le motif de non-réponse.

Ceux-ci sont unanime « au regard des tensions sur les véhicules d'occasion, à savoir : peu d'offre, des conditions de remise et des délais courts sur le lot des véhicules neufs » les potentiels candidats ont préféré renoncer à répondre.

Tenant compte des éléments détaillés, il est demandé, au membre du bureau syndical, de bien vouloir autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à cet accord-cadre et ses marchés subséquents dans les conditions énumérées ci-dessus.

Echanges :

Madame Chantal GANTCH demande pourquoi le choix de l'occasion, et s'il y a une politique de choix sur l'énergie des véhicules.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE explique que pour les utilitaires, ce qui justifie ce choix est le délai de livraison qui permet un approvisionnement plus rapide que pour le neuf. Le coût est également décisif dans ce choix.

Madame Elise MOLINIER, Directrice générale des services, répond que le Smicval a plusieurs véhicules hybrides et qu'il est prévu de grossir le parc électrique, notamment pour les utilitaires légers.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL demande s'il y avait urgence à passer ce marché, et quelle utilisation est prévue pour le lot 6 « Acquisition de véhicules légers neufs ».

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond que le lot 6 correspond aux véhicules qu'utilisent les collaborateurs pour se déplacer sur le territoire (ou en dehors car ils peuvent intervenir ailleurs). C'est le parc qui pour est l'instant essentiellement électrique.

Madame Elise MOLINIER précise que ces véhicules sont utilisés pour les réunions sur les communes, les rendez-vous avec les professionnels, les déplacements entre les sites du Smicval, etc.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL demande si cela signifie que le parc actuel est hors service.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond que le parc est en renouvellement constant. C'est un marché à bons de commandes qui permet de renouveler les équipements au fur et à mesure que le besoin se présente.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL relève que le lot 6 cible 5 véhicules, ce qui fait 44 000 euros le véhicule, et appelle à la sobriété.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond que le montant du marché est estimatif, ce n'est pas le montant d'attribution. Lors du lancement de la consultation, une enveloppe de 220 000 euros était dédiée à ce lot.

Madame Elise MOLINIER précise qu'une grande vigilance est portée sur la sobriété, et qu'il s'agit de montants maximums, avec un nombre minimum de véhicules à renouveler. Aucun Véhicule Léger n'est acquis pour 44 000 €.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle qu'actuellement le parc VL est composé de Zoé, Clio, Kangoo, Partner, et d'une Mégane de 250 000 km (qui permet de faire les plus longs déplacements). Il n'y a donc aucun abus dans l'achat des véhicules.

Monsieur Jean-Philippe LEGAL demande que pour plus de clarté l'état du parc actuel soit mentionné dans la délibération (ainsi chacun comprend pourquoi ce marché est lancé maintenant), ainsi que la mention d'un « montant maximum et nombre minimum de véhicules ».

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau Syndical à la majorité des membres présents :

Pour	9
Contre	0
Abstentions	2

Décide d'autoriser le président à signer le marché d'acquisition de véhicules d'occasions et neufs tel que détaillé ci-dessus et toutes ses pièces afférentes.

2025-08BS : Autorisation de signature du marché public, n°2025PR03, concernant des prestations de stockage, de transport de traitement des déchets diffus spécifiques et des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membre présents	11

Le Smicval souhaite confier à un prestataire le stockage, la collecte et le traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) collectés dans les 12 pôles recyclage, ainsi que dans les ateliers mécaniques des pôles environnement de Saint Denis de Pile et de Saint Girons d'Aiguevives.

Même si le Smicval a recours aux services de l'Eco-organisme ECODDS pour la collecte et le traitement d'une majeure partie de ses déchets dangereux, il apparaît qu'une prestation complémentaire reste indispensable pour la prise en charge de la totalité du gisement.

Il s'agit principalement de déchets ménagers dangereux pour la santé ou pour l'environnement et qui sont apportés par les usagers dans les pôles recyclage : emballages souillés (bidons d'huiles moteurs...), produits phytosanitaires, comburants, acides, bases, solvants, aérosols...

Le marché en cours (confié au prestataire TRIADIS SERVICE) se terminant le 31 décembre 2025, il convient de passer un nouveau marché pour ces prestations.

De plus, et depuis plusieurs années, le Smicval identifie des déchets potentiellement amiantés issus de dépôts non autorisés ou de dépôts sauvages. Ces déchets sont principalement des fibrociments découverts dans les alvéoles ou bennes gravats du Smicval, mais ils se retrouvent également dans d'autres flux ou autour de points d'apport collectifs.

Le Smicval a formé en interne plusieurs agents afin qu'ils puissent intervenir pour la mise en sécurité des déchets potentiellement amiantés. Des bigbags sur palette sont alors préparés par les agents du Smicval. Une commande d'enlèvement, de transport et d'élimination est effectuée auprès d'un prestataire privé.

Dans certain cas, pour des raisons d'organisation ou si la quantité du dépôt ne permet pas réglementairement aux agents du Smicval d'intervenir, le Smicval doit faire appel à un prestataire pour la prestation globale de mise en bigbag des matériaux, leur enlèvement et leur traitement.

Dès lors le présent appel d'offre permettra au Smicval de commander par bon de commande des prestations de mise en bigbag, de collecte et de traitement des déchets potentiellement amiantés en fonction de ses besoins.

En fonction le présent marché est divisé en 2 lots :

Lot 1 : Stockage, collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS)

Lot 2 : Stockage, collecte et traitement de déchets potentiellement amiantés

Un appel d'offres ouvert a été lancé en septembre 2025 conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La Publicité a été opérée comme détaillée ci-dessous :

Journal	Date envoi	Numéro de	Date de publication
BOAMP	19/09/2025	25-104650	21/09/2025
JOUE	19/09/2025	621179-2025	23/09/2025
Journal	Date envoi	Numéro de	Date de publication
Marches-publics.info	19/09/2025	/	22/09/2025

Lot 1 : Stockage, collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS)

Le montant maximum du lot est de 1 000 000 € HT.

L'analyse des offres a été présentée à la commission d'attribution des offres qui s'est réunie le 25 novembre 2025.

Deux candidats ont répondu à ce lot et c'est la société TRIADIS SERVICE qui a obtenu la meilleure note.

La commission d'attribution a décidé de retenir l'offre de la société TRIADIS SERVICE pour un montant maximum marché de 1 000 000€ HT selon les prix du BPU et des quantités réellement exécutées.

La durée du marché est de 4 ans et la prestation débutera en janvier 2026.

Avec ce nouveau marché, le coût total de dépense lié à la collecte et au traitement des DDS devrait baisser d'environ 10% comparativement aux coûts constatés en 2025.

Lot 2 : Stockage, collecte et traitement de déchets potentiellement amiantés

Le montant maximum du lot est de 200 000€ HT.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation et c'est la société PENA ENVIRONNEMENT qui a obtenu la meilleure note.

La commission d'attribution a décidé de retenir l'offre de la société PENA ENVIRONNEMENT pour un montant maximum du marché de 200 000€ HT selon les prix du BPU et des quantités réellement exécutées.

La durée du marché est de 4 ans et la prestation débutera en janvier 2026.

Le montant proposé par PENA ENVIRONNEMENT dans le cadre de ce lot est inférieur d'environ 50% aux coûts constatés en 2025.

En conséquence, il est proposé aux membres du bureau syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et ses lots dans les conditions susvisées.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau Syndical à l'unanimité des membres présents :

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Décide d'autoriser le président à signer le marché de prestations de stockage, de transport de traitement des déchets diffus spécifiques et des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, et toutes ses pièces afférentes, tel que détaillé ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 16 décembre 2025, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 février 2026

Publié le : 18.02.2026

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Antoine GARANTO

